



Prefecture

direction de la sécurité  
et de la protection civile

service interministeriel de défense  
et de protection civile

Affaire suivie par Mme GREGO  
Tel : 04 72 61 67 65  
Fax : 04 72 61 67 57  
Courriel : noelle.grego@rhone.gouv.fr

N° 334

Lyon, le 20 mai 2017

Le préfet

A

Monsieur le maire  
de  
MARCILLY d'AZERGUES

(en communication à Monsieur le sous-prefet  
de Villefranche -sur- Saône)

OBJET : inondations 22 et 23 novembre 2016

J'ai l'honneur de vous informer que le journal officiel du 29 avril 2017 publie l'arrêté interministériel du 24 mars 2017 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations survenues sur le territoire de votre commune les 22 et 23 novembre 2016.

Je vous serais obligé de bien vouloir donner à cette information la plus large diffusion possible.

Je vous rappelle que les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de cette publication pour transmettre à leur assureur un état de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982.

Pour le préfet du Rhône,  
Le directeur délégué

  
Stéphane BEROU